

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.  
**ON S'ABONNE :**  
 A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.  
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1°r, et chez M. Degouve-Deaucques, rue Lepelletier, n° 3.  
**PRIX :**  
 16 francs pour 3 mois, } Hors du département  
 32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de  
 64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	14 deg. dessus zéro.	80 deg.	745 millimètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
4 heures 27 m	6 heures 6 m	7 heures 32 m	Nouvelle lune.		4

Lyon, 1<sup>er</sup> août 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

Anniversaire de juillet. — Injures faites à la France. — Bruits de guerre. — M. Thiers.

Dix années ont passé sur les tombes de juillet; dix années employées non point à développer, à féconder le principe proclamé par la victoire populaire, mais à reculer lentement de tout le terrain conquis en un jour, à rapetisser le triomphe du peuple aux proportions d'un triomphe obtenu par une bourgeoisie ambitieuse et craintive. Ceux qui ont survécu au combat se sont vu renier les promesses faites par la victoire à ceux qui tombèrent; ils ont vu le pouvoir élevé sur leurs barricades se fourvoyer dans la route où s'est perdu le pouvoir qu'ils ont renversé. Ces réformes profondes dans un ordre social gangrené d'égoïsme, taché d'abus, corrompu par le privilège, dont ils avaient fait le but du combat, ils les ont en vain réclamés. Le droit de tous les hommes au travail, ils en ont demandé la reconnaissance et n'ont pu l'obtenir. Tout droit d'association a été refusé; l'immense majorité des citoyens n'a pu participer, en nommant des représentants, à la confection des lois qui les régissent; les chants même qui avaient célébré le triomphe de juillet ont été proscrits et poursuivis comme séditieux, et le drapeau inauguré par la révolution a plus d'une fois été arraché à ceux qui le promenaient comme un glorieux souvenir.

Si un pareil résultat était prévu dès les premiers jours, si les citoyens blessés en défendant la liberté ont pu deviner en succombant l'usage qu'on allait faire de leur victoire, toutefois il était difficile de penser que la France en arriverait jamais à ce point de déconsidération, qu'elle verrait son influence au dehors tomber dans une décadence telle que l'Angleterre, notre alliée, se jouerait de nous, que l'Europe nous exclurait d'une conférence où doit se résoudre la question la plus grave de l'époque actuelle. Il était impossible de prévoir qu'un jour un général autrichien pousserait le mépris pour nous jusqu'à porter la main sur le représentant du pouvoir issu de cette révolution de juillet qui a produit une agitation si profonde en Europe. Personne alors n'aurait osé prédire que cette révolution qui excitait l'enthousiasme de tous les peuples se trouverait un jour au milieu d'eux, isolée et sans alliance.

On comprend qu'après en avoir fait avorter tous les germes, le pouvoir ait peu de goût à célébrer l'anniversaire de la révolution; il craint toujours que le même soleil ne fasse mûrir les mêmes fruits, que la même étincelle n'allume le même incendie. En élevant des monuments, il obéit à la volonté populaire et non à la sienne. Les colonnes d'airain perpétuent les souvenirs, les bonnes lois seules les rendent chers. Dresser sur un piédestal la statue d'un mauvais roi, c'est rappeler ses vices; élever une colonne à une révolution avortée, c'est éterniser le souvenir d'une déception. Voilà pourquoi le pouvoir se trouve mal à l'aise à l'anniversaire d'une révolution faite par le peuple; voilà pourquoi il tremble, pourquoi ceux qui viennent honorer les morts lui semblent des ennemis.

Le peuple, qui tient à ses souvenirs et qui veille à sa gloire, ne souffrira pas les outrages que l'Europe lui jette; le pays s'est ému tout-à-coup en voyant l'abaissement où nous sommes tombés, le peuple a senti bouillonner dans ses veines tout son généreux sang; le mot de guerre est dans toutes les

bouches, l'agitation est dans les régiments; le sentiment national se réveille en voyant les injures, les humiliations dont la France est l'objet. A ce mouvement subit, instantané, il est facile de comprendre tout ce que pourrait le peuple français s'il avait à sa tête des hommes dignes de lui. Le pouvoir lui-même a senti qu'un langage plein de fermeté pouvait seul le sauver du mépris, et il a parlé de guerre. Quand on ne peut reculer sans honte, on a raison de montrer du courage. Les journaux ministériels, ces transfuges de la liberté, ont embouché le clairon, et les voilà qui, dans leur fanfaronnade, menacent l'Europe d'une guerre de principes. Renégats qui viendraient prêcher la religion qu'il ont abjurée!

Que parlez-vous maintenant, hommes qui gouvernez, de faire de la propagande à l'étranger! Vous avez renié la Pologne, sacrifié les patriotes italiens dont vous aviez éveillé les espérances, et abandonné Ancône, ce rocher vers lequel l'Italie tournait encore ses regards malgré vos déceptions. Vous avez laissé mutiler la Belgique sans défense et fait avorter l'expédition qui devait affranchir la Savoie. De quel côté vous tournerez-vous, que vous n'y trouviez un peuple que vous avez trahi? Qui voudra croire maintenant à la sincérité de votre propagande? qui ne comprendra pas que vous obéissez à la nécessité et non à des convictions? qui ne redoutera de vous voir demain abandonner par ambition ceux que vous soulèveriez aujourd'hui par politique? Enfin, quand vous avez trahi tous les principes, au nom de quels principes irez-vous révolutionner les peuples?

S'il faut que la guerre éclate, ce n'est point à vous à la diriger, car la France n'a pas confiance en vous. Les peuples que vous avez trompés ne se laisseront pas séduire de nouveau; tous vos faux-semblants ne feront pas oublier les déceptions dont vous avez payé leur patriotisme. L'amour de la liberté ne les aveuglera pas à ce point qu'ils veuillent vous secourir et s'exposer à être plus tard abandonnés par vous. La France, en donnant ses enfants et son or, doit savoir à quelles mains elle les confie, et quel usage on en peut faire.

Voulez-vous la prépondérance de la France? vous l'avez mise aux pieds de toutes les nations. Voulez-vous la faire libre? vos lois sont là qui nous répondent. Serez-vous distinguer dans notre armée les capitaines capables de conduire nos soldats à la victoire? l'exemple de l'Afrique parle assez haut. Ce n'est donc pas à vous de diriger la France dans la voie où les événements vont peut-être la jeter, car vous n'avez songé qu'à vous-mêmes; vous avez sacrifié le pays pour vous maintenir au pouvoir, vous n'êtes que des ambitieux!

M. Thiers est usé. Que l'on remarque, en effet, quelle a été sa politique, et l'on verra qu'il n'est rien par lui-même, qu'il ne marche jamais d'après sa propre inspiration. M. Thiers regarde de quel côté le vent souffle, et il tend ses voiles; il apprécie les tendances du pays, et il se prononce pour elles comme si elles étaient les siennes; il marche à la remorque de l'opinion, et il s'efforce de persuader qu'il la dirige.

L'immense majorité de la France gémissait de voir l'Espagne livrée aux horreurs d'une guerre civile interminable; e se s'indignait à la pensée que ce malheureux pays pouvait encore, après tant de souffrances, tomber sous le joug d'un moine et d'un inquisiteur; M. Thiers se prononça pour la cause constitutionnelle et pour l'intervention; il se fit ainsi homme populaire en embrassant la cause que le peuple aimait. Nous ne nous lui en faisons pas un reproche, mais attendons la fin.

La question d'Orient surgit; la France ne saurait demeurer

neutre, trop d'intérêts se rattachent à cette question; elle se décidera entre les deux rivaux, pour la Porte, notre vieille alliée, ou pour l'Egypte, peuple qui se régénère. A tort ou à raison, l'opinion publique se prononce pour le pacha, M. Thiers soutient la fortune du pacha. Parmi les puissances qui usurpent le droit de régler les différends élevés entre la Porte et Méhémet-Ali, nous pourrions choisir notre alliée, et la fortune de la France, tout le monde le croit, doit faire pencher la balance du côté où elle jettera son épée. Les vieux dissidents entre l'Angleterre et la France semblent tendre à s'effacer, à s'oublier; le maréchal Soult reçoit du peuple de Londres un accueil qui flatte notre vanité; les publicistes s'efforcent de combattre les préjugés d'une vieille haine nationale, ils tentent de former une alliance entre les deux peuples constitutionnels de l'Europe; puis la France ne saurait oublier que Nicolas est le bourreau de la Pologne; on penche donc vers l'alliance anglaise, M. Thiers se prononce pour elle, non point avec sagesse, avec réserve, en surveillant son douteux allié; il se prononce et ferme les yeux.

Aujourd'hui la France est en fermentation; elle s'indigne de l'abaissement dans lequel on l'a jetée, elle a honte du rôle qu'on lui fait jouer; de tous côtés on parle de guerre; M. Thiers embouche la trompette des combats, et le voilà qui dresse ses plans de campagne.

Toute la politique de M. Thiers s'est donc bornée à suivre l'opinion, bonne ou mauvaise, afin d'être soutenu par elle.

Les événements sont-ils venus donner raison à M. Thiers? a-t-il cherché à les diriger pour triompher par eux? en a-t-il été un seul moment le maître? Qu'on en juge par ce qui se passe. La guerre civile se termine en Espagne entre les deux prétendants; mais, sous l'influence du gouvernement français, le cabinet espagnol dirige les affaires de telle sorte qu'il heurte tous les sentiments populaires, qu'il brise la liberté, qu'il tourne contre lui-même l'opinion à laquelle il doit son triomphe, et que la guerre éclate entre le peuple et le trône.

M. Thiers a embrassé le parti de l'Angleterre, il a préféré son alliance à toute autre, il a renoncé aux avantages que la France pouvait trouver dans une autre combinaison, et l'Angleterre a joué la France, et l'Angleterre s'est mise à la tête d'une nouvelle coalition qui nous impose ses lois ou la guerre.

Ainsi deux événements accomplis ont déjà prouvé que M. Thiers n'était pas un homme d'état, qu'il ne savait rien diriger, qu'il obéissait à une force aveugle, qu'il était à la remorque et non au timon des affaires.

Quels que soient les malheurs inévitables d'une guerre, la France aujourd'hui la préférerait à l'abaissement, et elle a raison. Pour un peuple, déchoir c'est mourir. Il y a en France trop de puissance, trop de force, trop de vie pour mourir encore. Mais ce n'est point à M. Thiers à mettre en jeu les éléments de succès qu'offre la France; il les laisserait se perdre dans sa main. Seule, sans alliée, réduite à sa propre énergie contre les quatre grandes puissances de l'Europe, il faut que la France fasse une guerre de principes, mais il faut pour cela que l'opinion démocratique arrive au pouvoir; elle seule pourra profiter de l'énergie populaire; il n'appartient pas à des hommes dont le cœur est blasé, flétri, dont les passions sont usées, de faire une guerre d'enthousiasme.

K.

## Le madraguier Renaud.

(Suite et fin.)

Une demi-heure après, Renaud, suivi du matelot avec lequel il venait d'avoir ce colloque, traversa une partie des rues étroites et tortueuses qui aboutissent à l'esplanade de la Tourette, se dirigea vers une maison voisine de la cathédrale, en ouvrit la porte doucement, s'y introduisit, laissant George sur le seuil, en sortit peu de temps après, chargé de quelques agrès, et accompagné d'une femme portant deux enfants dans ses bras; puis, faisant l'office de guide au sein du silence et de l'obscurité profonde qui régnait de toutes parts, il tourna les murs d'enceinte de l'église de la Major, descendit un petit sentier pratiqué au flanc de la falaise, et se glissa le long des rochers de la plage jusqu'au bateau destiné à recevoir les passagers. George, selon ses instructions, après y avoir fait embarquer son monde, s'éloigna le premier du rivage, s'avança pendant deux ou trois minutes à quelque distance de la citadelle, et se disposa à mettre à la voile. Celle de son patron, tout en gagnant le large, avait pris une autre direction.

Renaud n'eût jamais songé sans doute à enfreindre pour son compte personnel les sévères mesures sanitaires prescrites par les circonstances; mais les enfants qu'il venait de faire embarquer étaient les siens, et la femme qui emportait avec elle ce trésor était leur mère. Les ravages exercés par la peste n'avaient inspiré à l'homme aucune appréhension pour sa propre existence; le père avait tremblé pour les jours de sa famille.

Le bateau de George avait à peine déferlé sa voile, quand un Qui va là? parti du bastion nord-ouest du fort Saint-Jean, retentit au loin dans la rade.

Personne ne dit mot. A la faveur d'épaisses ténèbres et d'un vent arrière soutenu, George commençait à gagner le large à vol d'oiseau, lorsque la sentinelle répéta sa sommation.

Cette fois, à travers le murmure de la vague déchirée par la brise, une oreille attentive eût facilement distingué le bruit que firent en-

tendre les rames de la barque de Renaud qui, jusque-là, s'était peu écarté de la route que suivait son matelot, mais qui, à ce second avertissement, se mit à voguer de toute sa force, toujours dans une direction différente de celle que George avait prise.

Le bateau de George continuait à filer gaillardement.

Un faible intervalle s'étant écoulé sans que personne eût répondu au cri de la sentinelle, elle le jeta, pour la dernière fois, à la barque fugitive. Alors, dans le double but de détourner l'attention du bateau qui portait ses enfants, si c'était lui qui avait donné l'éveil, et de l'attirer d'un autre côté, Renaud enleva ses avirons avec empressement et les laissa tomber avec fracas sur la cale de sa barque, attendant avec une inexplicable anxiété l'issue de son stratagème.

Soudain un éclair brilla au front d'un des murs de la citadelle; un coup de feu se fit entendre et plusieurs autres partirent successivement de divers points de la côte.

Bientôt de sourdes détonations, se joignant aux vifs éclats de la fusillade, lui annoncèrent que les canons du fort tiraient aussi sur sa frêle embarcation; mais la voix formidable de l'artillerie, le sifflement aigu des balles qui se croisaient autour de lui, et les boulets qui fendaient l'air au-dessus de sa voile, ne parvinrent à l'ébranler un instant. Le moyen imaginé pour donner le change aux surveillants de la côte avait réussi; c'était sur lui que les canonniers dirigeaient le feu de leurs batteries!

Au milieu des dangers qui l'environnaient de toutes parts, préoccupé seulement du salut de ce qui lui était plus cher que la vie, il eût voulu que le vent soufflât avec une impétuosité capable de faire plier la mâture; à chaque coup de canon, il calculait la rapidité avec laquelle sa famille devait être emportée par les flots, et tressaillait d'impatience, bien que dans sa pensée le bateau de George cinglât de manière à se trouver bientôt hors d'atteinte.

Vers minuit enfin, une vive lumière ayant éclairé quelques instants le rocher de la Pointe, toute espèce d'anxiété cessa. George venait de prendre terre sur la plage de Séon!

Alors, après avoir, avec un profond sentiment de reconnaissance, remercié le ciel du succès de sa hasardeuse entreprise, Renaud son-

gea à regagner le rivage.

Le lendemain sa barque mutilée, ayant le timon brisé, l'écouté coupée et la voile en bannière, errait abandonnée sur la rade. Lui, après avoir débarqué sain et sauf sur la plage d'Arenc, était retourné à son poste.

La douleur des adieux de Renaud à ses enfants avait été adoucie par l'espoir que la disparition prochaine du fléau lui permettrait de les revoir sous peu de temps; mais la calamité qui désolait la population de Marseille était loin de toucher à son terme. Chaque jour le nombre des victimes allait croissant, et les décès finirent par atteindre un chiffre si élevé que les spectateurs les moins timides de ce drame funèbre s'abandonnèrent eux-mêmes aux prévisions les plus sinistres sur les conséquences de cette effrayante mortalité.

Bientôt, en effet, le fléau sévit avec tant de rigueur, et la terreur devint si grande, qu'il ne fut plus possible de trouver des bras pour inhumer les morts. Les navires de bas-bord, placés sous la surveillance des gardes-chiourmes, offraient une triste et dernière ressource. On en vint à la cruelle extrémité de recourir à des forçats et de leur promettre la liberté pour prix du service qu'on leur demandait. La liberté! la remise pleine et entière de leur châtimant à des criminels condamnés à ramer sur des galères, les uns pendant de longues années, les autres jusqu'à la fin de leurs jours, sous l'impitoyable bâton de leurs surveillants! Il y avait dans l'offre inattendue de cette grâce, si cruellement motivée, de quoi vaincre tous les dégoûts, quelque dures que fussent les conditions auxquelles ils devaient l'obtenir. Ils acceptèrent donc, avec une certaine résolution, la proposition qu'on leur faisait; mais quand ils furent en face de ces monceaux de cadavres qu'il s'agissait de transporter hors des murs de la ville, quand ils se virent au milieu des pestiférés encore vivants que la crainte avait impitoyablement fait jeter sur la place publique, ils reculèrent d'horreur et redemandèrent leurs fers.

La situation était devenue affreuse et la consternation générale. Quelques heures plus tard, une faible lumière de crépuscule éclairait encore les carrefours solitaires, lorsqu'un homme dont la mise, quoique riche, annonçait une condition médiocre, sortit d'une mai-

Le *Constitutionnel* contient aujourd'hui des faits fort importants et qui sont évidemment le résultat de communications qui lui ont été faites par M. le président du conseil.

Nous citerons d'abord les renseignements fournis par ce journal sur les dispositions qui vont être prises pour faire face aux événements qui pourraient survenir.

On parle beaucoup, dit l'organe de M. Thiers, des mesures que va prendre le gouvernement; les voici: En fait de levée d'hommes, il va appeler sous les armes tous les soldats que la loi met à sa disposition. Il n'en est pas des hommes comme de l'argent.

Le gouvernement est autorisé à ouvrir par ordonnances royales des crédits extraordinaires pour pourvoir aux dépenses extraordinaires commandées par l'intérêt du pays; mais il n'a pas le droit de faire des soldats par ordonnance, et il ne peut appeler sous les drapeaux que ceux qui lui sont donnés par la loi. Conséquemment il prendra le reste des classes de 1836 et 1837, toute la classe de 1839: ce qui lui fournira une force considérable, mais dont on ne sait pas encore exactement le chiffre. (Un journal porte ce matin ce chiffre à 104,000 hommes, et annonce que l'ordonnance qui les appellera sous les drapeaux paraîtra très-prochainement dans le *Moniteur*.)

Si, ce que le gouvernement ne prévoit pas pour le moment, les circonstances exigeaient que l'armement de guerre fût complet, les chambres seraient convoquées, et on leur exposerait les besoins de la France.

Ce qui préoccupe aujourd'hui le gouvernement, ce n'est pas d'avoir sous les armes un nombre d'hommes plus grand que celui dont il peut, dès à présent, disposer; en France, les soldats se font vite. Il faut surtout pourvoir aux besoins du matériel, monter des cavaliers, atteler notre artillerie; ces importantes mesures sont déjà ordonnées.

La flotte sera augmentée, et le commandement en sera remis à M. l'amiral Duperré qui aura sous ses ordres les contre-amiraux Lalande, Hugon et La Susse.

Le gouvernement a fait toutes les dispositions pour que les travaux de construction des bâtiments à vapeur soient conduits avec activité. Nos fabriques recevront un grand outillage pour fournir des machines du plus fort échantillon. On s'adresserait, au besoin, aux fabriques belges. Et nos mécaniciens français qui se bornaient à demander une part dans les constructions n'auront plus qu'un souci, c'est peut-être d'avoir plus de travail qu'ils n'en pourront faire.

En un mot, les préparatifs seront tels, que, si cela devenait nécessaire, la France pourrait en très-peu de temps être placée sur le pied complet de guerre.

Ce n'est pas nous assurément qui blâmerons le gouvernement des dispositions qu'il prend pour tenir tête à l'Europe. Nous l'engagerons, au contraire, à se tenir, toutes les fois qu'il y aura lieu, dans ce système de défensive qui est le *ne plus ultra* de ce qu'on peut lui demander; mais après avoir dit ce que nous pensons des mesures qui vont être prises en prévision de la guerre, il nous sera bien permis d'ajouter que nous ne prenons pas au sérieux l'attitude que le gouvernement fait mine de vouloir se donner. Nous ne dirons pas toutefois que les faits articulés par le *Constitutionnel* manquent de fondement; nous dirons seulement que ceux qui semblent se préparer à la guerre avec tant d'ardeur savent fort bien qu'ils ne jouent qu'un jeu avec lequel ils espèrent faire beaucoup de dupes.

Voilà les réflexions que nous avons à faire sur l'article du *Constitutionnel* qu'on vient de lire. Examinons maintenant l'opinion du même journal sur un reproche qui a été fait au cabinet au sujet du dernier traité signé à Londres sans sa participation et même à son insu:

Nous ne comprenons pas, dit le *Constitutionnel*, qu'on puisse reprocher à la diplomatie française d'avoir joué un rôle de dupe, ou d'avoir subi une humiliation, par cela seul qu'un traité a été conclu entre quatre puissances sans son concours. En quoi a-t-elle dupe? et comment serait-elle humiliée par ce seul fait? La France, dit-on, n'en a rien su; elle n'a eu connaissance du traité qu'après la signature. Que veut-on dire par là? Si on entend que le traité n'a été notifié qu'après sa conclusion, il faut bien reconnaître que cela était inévitable, et qu'il n'en pouvait être autrement. Les cabinets ne notifient naturellement que des résolutions prises et des actes consommés. Mais la France ignorait-elle qu'on négociait? ignorait-elle le but des négociations? Non certainement, et le *Morning-Post*, en ce qui touche la prétendue ignorance ou était notre ambassadeur de tout ce qui se faisait en dehors de lui. C'est parce que le gouvernement français connaissait les négociations et leur but, qu'il a refusé d'y prendre part; et, lorsqu'après des instances répétées faites pour obtenir son concours, il a persisté à s'abstenir, il n'y a rien d'humiliant pour sa dignité qu'on ait négocié sans lui.

Cela signifie tout simplement que la France est restée fidèle à sa politique, alors même qu'elle se savait seule contre quatre; elle doit en être fière, loin d'en être humiliée. Cette politique, dit le *Morning-Chronicle*, ne diffère de celle des autres puissances que

sur les moyens à employer pour assurer l'intégrité de l'empire turc. Exprimée dans ces termes vagues, cette assertion est vraie; mais, quand le *Morning-Chronicle* ajoute que la France a toujours regardé la possession de la Syrie par le pacha comme incompatible avec un système de pacification, le *Morning-Chronicle* dit positivement le contraire de la vérité. La France a constamment soutenu que vouloir imposer à Mehemet des conditions pires que celles auxquelles avait consenti Mahmoud, c'était mettre le feu à la question, au lieu de l'éteindre. C'est précisément là que réside le dissentiment entre la France et les autres cours d'Europe. Et, il faut le dire, dans cette affaire, chacune des puissances, sauf l'Angleterre, à notre avis, a suivi sa voie. Il s'est élevé en Egypte une puissance jeune, vigoureuse, civilisatrice, pleine d'avenir. Le gouvernement français s'est prononcé pour cette puissance; les cabinets du Nord se sont prononcés contre elle. Il n'y a, selon nous, que le cabinet anglais qui, entraîné par la passion d'un de ses membres, ait fait fausse route. Il a cru pouvoir passer sans imprudence du côté de nos adversaires; il a cru, au mépris d'une alliance de dix ans, que le parti le plus sûr était le parti dans lequel on se trouvait quatre contre un.

La France observait depuis long-temps ce mouvement de conversion préparé par le gouvernement anglais. Elle ne s'en est point émue; elle n'a songé à faire, pour le retenir, aucune concession d'intérêt ou d'honneur. Où donc est la duperie? où donc est l'humiliation? L'humiliation ne commencerait pour nous que du jour où la France laisserait triompher, par des moyens violents ou périlleux pour l'équilibre de l'Europe, une politique dont elle a eu le bon sens et le courage de se séparer. Mais il nous semble que le gouvernement ne prend pas le chemin qui conduirait à cette déchéance nationale.

Nous avons cité d'un bout à l'autre tout cet article du *Constitutionnel*, parce qu'il nous a paru très-important; il constate d'abord la rupture de l'alliance anglaise et confirme toutes les plaintes que la presse radicale a fait entendre depuis dix ans contre cette alliance.

Quant aux explications que donne ce journal sur la conduite du cabinet français qui n'aurait été étranger au traité signé à Londres que parce qu'il en aurait désapprouvé le contenu, il est impossible de l'accepter comme une justification pour le ministère. Nous demanderons si des menaces faites à propos et avec autorité n'auraient pas eu pour effet d'empêcher la conclusion d'un traité qui, s'il n'est pas accepté comme une véritable et formelle déclaration de guerre avec des conséquences immédiates, ne peut que nous livrer à la risée du monde?

Le *National* vient de signaler une particularité très-délicate de la querelle diplomatique qui vient compliquer nos embarras à Vienne:

Pour la question relative à M. de Langsdorf, une circonstance assez embarrassante paralysait, quand il en aurait, toute la fermeté de M. de Saint-Aulaire. Cette circonstance, c'est que le général qui s'est porté à cet acte d'insolence envers le chargé d'affaires est l'oncle propre de la duchesse de Nemours. Il tient de très-près à la famille innombrable des Cobourg, et l'on comprend alors de quels ménagements on usera envers le général Mensdorf de Pouilly.

Voici déjà, comme pour justifier l'article du *National*, quelques lignes d'un journal confident du président du conseil:

Les dernières lettres reçues de Vienne par le gouvernement ne font aucune mention de l'insulte qu'on a prétendu avoir été faite à M. de Langsdorf par le général Mensdorf. D'où il paraît naturel de conclure que ce fait, que nous avons répété d'après plusieurs journaux, n'a pas eu lieu.

### Chronique Lyonnaise.

Avant-hier 30 juillet, M. Bardez, accompagné de six agents, a fait une visite domiciliaire chez M. Servant, à la Guillotière, où il croyait trouver de la poudre et des armes de guerre: il en avait, disait-il, la certitude. Il a visité minutieusement tous les appartements et meubles, la chambre de Mme Servant qui était malade, les caves et les greniers. La visite a duré une heure et demie; inutile de dire qu'elle n'a eu aucun résultat.

— Un accident arrivé aujourd'hui en route à la malle-poste a retardé le courrier de Paris, qui n'est arrivé qu'à 10 heures.

— On écrit d'Aix (Bouches-du-Rhône), 25 juillet:

Dans le mois de septembre 1839, une épidémie fit quelques ravages dans la commune de Carri-le-Rouet. On nous écrit de cette commune le 17 du courant que l'épidémie, que l'on croyait détruite par les travaux d'assainissement, vient d'y reparaitre, mais avec une telle intensité, que toute la population du quartier du Rouet en a été atteinte, et qu'elle a été

spectacle de morts et de mourants leur faisait éprouver.

Lui, placé dans une atmosphère empoisonnée, entouré de voleurs et de meurtriers, parmi des tas de cadavres et d'agonisants aux regards enflammés, aux mouvements convulsifs, à la face souillée du sang qu'ils vomissaient, ne sourcilla pas un seul instant.

En moins d'une heure les places centrales furent déblayées, les galériens s'attelèrent eux-mêmes aux voitures de transport, et le convoi funèbre, suivi de charrettes chargées de chaux, sortit de la ville et se dirigea du côté de la mer sur les bords de laquelle des centaines de bras creusèrent les fosses des victimes.

Pendant la plus dangereuse période de la contagion, ce mystérieux personnage s'acquitta de la mission qu'il s'était imposée avec le même sang-froid, avec la même intrépidité, et se retrouva chaque jour à son poste, sans que l'on pût savoir d'abord à qui on était redevable d'un tel bienfait. Cependant, quoique la terreur eût transformé en une vaste solitude le sol où se passèrent les plus lugubres scènes de cette calamité, il ne tarda pas à être reconnu. Un soir qu'il revenait de remplir ses effrayantes fonctions, suivi des gens à sa solde, une jeune fille qui avait accompagné le convoi, tout échevelée, s'approcha de lui, s'agenouilla, et levant au ciel des yeux pleins de larmes:

— Au nom de Dieu! dit-elle, merci, madraguier Renaud!

Remercement cruel! la mère de cette infortunée était au nombre des victimes auxquelles Renaud venait de donner la sépulture. La mission à laquelle cet homme étrange s'était voué touchait alors à son terme. Pendant tout le cours de ses périlleux travaux, mesurant la vigueur de son corps à la trempe de son ame, il avait montré un zèle trop ardent, une abnégation trop absolue; les veilles, la fatigue et peut-être de profondes émotions incessamment comprimées finirent par trahir ses forces physiques. Avant que la contagion se fût tout-à-fait dissipée, il fut atteint d'une dangereuse fièvre inflammatoire, et bientôt sa position devint de plus en plus alarmante. Quoiqu'il ne se fit aucune illusion sur la gravité de sa maladie, il avait expressément recommandé aux personnes qui lui donnaient des soins, de laisser ignorer à sa famille dans quel état il se trouvait,

forcée d'abandonner ses habitations et de se réfugier à Carri. Le poste des douanes, situé dans ce quartier, a été abandonné; tous les établissements ont été fermés.

Mais que nos lecteurs se rassurent, cette épidémie est seulement le produit des exhalaisons marécageuses qui désolent Saint-Mitre comme Carri-le-Rouet, et auxquelles on ne peut porter remède que par de grands travaux d'assainissement.

— La commune de la Barben est désolée depuis quelque temps par les loupes qui s'y sont multipliés d'une manière extraordinaire. M. le maire a cru devoir demander à l'autorité supérieure de faire exécuter une battue générale dans les bois appartenant à Mme la marquise de Forbin.

L'autorisation a été accordée, et nous annonçons avec plaisir aux amateurs de la chasse que cette battue doit avoir lieu incessamment.

— Il résulte des rapports qui nous parviennent des diverses communes du département que la récolte des soies a été bonne cette année. L'industrie agricole est en voie de progrès, les plantations de mûriers se sont considérablement accrues; espérons que les propriétaires du département comprendront combien cette branche d'industrie est avantageuse, et combien il leur serait facile, avec de la bonne volonté, de rivaliser avec ceux de Vacluse.

— On écrit de Perpignan:

Le 21 juillet on a découvert dans le faubourg, en creusant les fondements d'une maison, une caisse renfermant deux cadavres d'hommes récemment assassinés. On a remarqué quelques traces de sang sur la terre. L'endroit où cette découverte importante a été faite est voisin d'une ancienne auberge de contrebandiers. Les cadavres ont été portés au greffe du tribunal. La justice informe.

— Un événement malheureux est arrivé dimanche dernier sur la route de Toulon à Aix. M. Assailly, ancien directeur des vivres militaires à Toulon, se rendait en poste aux eaux de Gréoux par la route directe; à la descente de Fuveau, à deux lieues d'Aix, sur un chemin uni, un des chevaux s'est abattu et a entraîné les deux autres dans sa chute. La chaise a versé et est tombée d'une hauteur de 4 ou 5 mètres; le postillon et le domestique avaient sauté à terre, M. Assailly seul était resté dans la chaise que le choc a brisée, il a été grièvement blessé. On l'a transporté dans la maison de relais où deux médecins, arrivés d'Aix en toute hâte, lui ont donné leurs soins. Au moment du passage du voyageur qui nous donne ces détails, M. Assailly était très-suffoqué et continuait à cracher le sang; cependant son état paraissait s'être amélioré, et les médecins, quoique loin d'être rassurés sur son état, paraissent conserver l'espoir que les suites de sa chute ne seraient pas mortelles.

### Paris, le 30 juillet 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les fêtes du 28 et du 29 juillet ont été certainement plus brillantes et plus coûteuses que celles des anniversaires précédents. Or, cette année comme les années dernières, c'est le même crédit qui a été mis à la disposition de Paris et du gouvernement. Qu'en faut-il conclure? Qu'on a dépassé cette année le crédit, pour frais extraordinaires de construction de temple égyptien en toile peinte, d'illuminations de la place de la Bastille, etc., ou bien qu'aux années précédentes on n'a dépensé qu'une partie des fonds; mais en a-t-on rendu compte? Cette question mériterait bien de trouver sa solution.

La seconde journée des fêtes a été plus calme encore que la première. La musique des Tuileries avait attiré beaucoup de monde. La cour, qui n'a pas daigné assister au convoi des victimes de juillet 1830 qui lui ont légué un si bel héritage, a bien voulu paraître au pavillon de l'Horloge pour saluer la foule. Le feu d'artifice a été semblable à tous les divertissements du même genre. Le beau temps le favorisait. Il y a eu une pièce d'artifice qu'on appelait *la Défense de Mazagan*. Les illuminations en verres de couleur des Champs-Élysées présentaient un coup d'œil magnifique.

Des candélabres en forme d'aloës éclairaient la place de la Bastille. Le haut de la colonne de Juillet était richement éclairé aussi, et un réflecteur dont l'appareil était invisible inondait de lumière le Génie doré de la Liberté, placé sur cette colonne.

et de ne lui ramener ses enfants que lorsque le fléau aurait entièrement disparu, espérant vivre assez pour les serrer encore une fois dans ses bras. Son attente ne fut pas trompée; toute espèce de danger cessa enfin et ses vœux les plus chers s'accomplirent.

A l'arrivée de sa famille, l'échevin Estelle, dont le caractère s'était montré si sublime aussi dans les plus mauvais jours de cette calamité publique, venait de se rendre auprès de Renaud. A son chevet se trouvait encore le médecin Moustier qu'on avait vu dresser sa tente au bivouac de la peste, le brave chevalier Rose et plusieurs autres courageux citoyens moins connus, qui tous avaient intrépidement marché sur ses traces. Mais que pouvait l'éclat de ces trophées vivants sur le deuil d'une telle entrevue, et quelles paroles assez éloquentes eussent été capables de calmer la douleur d'une mère à qui la mort allait ravir le père de ses enfants? Renaud, en effet, n'avait plus que quelques heures à vivre.

Au dehors, depuis plusieurs jours, malgré les vives craintes qu'inspirait sa situation, tout avait pris un air de fête autour de sa demeure. Quoique son nom n'eût été signalé à la reconnaissance publique par aucune voix officielle, il avait circulé rapidement dans tous les quartiers de la ville. Des étendards ornés de festons de chêne et d'immortelle, sur lesquels on lisait des vers à sa louange, furent placés aux croisées des maisons voisines de la sienne, et des rassemblements considérables s'y formèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit, faisant retentir l'air de leurs cris d'enthousiasme. Quand Renaud mourut, une ovation moins solennelle, mais plus touchante, lui fut décernée par une nombreuse députation de jeunes filles qui vinrent, accompagnées de leurs parents, jeter des bouquets sur son lit de mort, et prédire dans des poésies improvisées une gloire éternelle à son nom.

Poésies menteuses! un siècle et quelques années ont passé sur le fléau qui décima la population de Marseille en 1720, et un modeste souvenir de tradition est tout ce qui reste de l'héroïque dévouement de Renaud dans ce grand désastre.

PONS-LAMBERT.  
(Le Commerce.)

son de la rue des Accoules, portant une cassette sous le bras et une pioche à la main. Il se dirigea du côté du fort Saint-Jean, traversa le port et vint haranguer les galériens rassemblés sur le quai de Rive-Neuve. Son allocution ne fut pas longue.

— Forçats! dit-il en ouvrant sa cassette; voici de l'or. Il dépend de vous de le conquérir, en enlevant les cadavres qui gisent sur nos places publiques. Un peu de cœur, une demi-soirée de travail, et tout est à vous! Forçats! les gens qui vous ont offert de vous rendre libres vous ont dit: Marchez! Ils ont mal compris ce qui se passe. Moi, je vous dis: Marchons! allons ensemble dérober aux vautours la dépouille des morts!...

Séduits par l'appât de la récompense promise, entraînés peut-être par l'ascendant irrésistible d'un sublime dévouement, les galériens, d'une voix unanime, se mirent à sa disposition et se dirigèrent aussitôt vers le théâtre horrible des funérailles auxquelles un héros inconnu allait présider.

La nuit enveloppait déjà la ville d'épaisses ténèbres, et semblait par son obscurité profonde vouloir ajouter à l'horreur du tableau. L'homme qui s'avancé en silence à la tête des forçats avait environ quarante-cinq ans; il était d'une taille moyenne; mais sa démarche assurée, son attitude calme et pleine de noblesse le grandissaient beaucoup. Quoique la lueur enfumée des torches qui éclairaient cette scène imposante permit difficilement d'analyser ses traits, on pouvait pourtant y remarquer une ineffable expression de douceur et de froide énergie. Il y avait dans la pose de sa tête nue, dans l'ordonnance de ses longs cheveux, dans la sévère régularité de son visage, quelque chose qui imprimait le respect, et sans doute un sentiment surhumain soutenait son courage.

La troupe de fossoyeurs que son or et son héroïsme venaient d'improviser arriva bientôt à sa destination, traînant avec elle les voitures abandonnées le long des débarcadours. Là surtout ce fut un étrange contraste que cette figure si belle, si pure, au milieu d'une multitude de malfaiteurs dont l'ignoble physionomie était rendue plus repoussante encore par la répugnance manifeste que ce hideux

A minuit, les promeneurs étaient rentrés chez eux, et la ville était retombée dans le silence.

Des jeunes gens, ouvriers et étudiants, ont promené des drapeaux le 28, et exprimé sans violence leurs sympathies pour la réforme. Le *Courrier*, qui est si guerrier depuis quelques jours, passe sur ces jeunes gens toute son humeur contre l'étranger, et en attendant que nous entrions en campagne et qu'il chante la *Marseillaise*, il endosse le frac du garde municipal. Qu'il y ait eu une petite échauffourée rue de Tournon et qu'un rassemblement se soit formé, qu'est-ce que cela prouve? L'ensemble de la fête funèbre n'en a-t-il pas moins été tranquille? C'est là un épisode sans importance, et qu'un journal qui a la prétention d'être sérieux ne devait pas relever.

Quant aux jeunes gens réunis sur les boulevards Montmartre et Poissonnière, et qui portaient un drapeau de la réforme, ils n'étaient pas 300, comme le dit le *Journal des Débats*; ils n'étaient pas 800, comme le prétend le *Courrier* en réponse au *National* qui en a compté 4,000; si on veut prendre le chiffre du *Moniteur*, qui a intérêt à réduire le nombre de ces jeunes patriotes, on verra qu'il dit de 1,500 à 2,000. « Le *National*, dit le journal que nous citons, fait observer qu'ils étaient sans armes; mais les armes sont bientôt trouvées quand on veut s'en servir. »

Cette maxime n'est pas neuve, et le *Courrier* a trouvé cette vérité dans la ferraille qui compose l'arsenal politique du *Constitutionnel*. Si les pacifiques promeneurs du boulevard Montmartre ne veulent pas se battre, que leur voulez-vous donc? Est-ce que vous leur reprochez leur maintien calme et pacifique?

Le *Courrier* est scandalisé des cris de *vive la réforme!* poussés par la garde nationale, et qui ont même trouvé de l'écho dans l'armée. Mais pourquoi donc le *Courrier* a-t-il attendu jusqu'aujourd'hui pour faire savoir son mécontentement? La dernière revue royale ne lui en donnait-elle pas l'occasion?

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUILLET.

Les fonds ont éprouvé aujourd'hui une très-forte baisse. A Tortoni, les premières affaires ont été faites à 82 75, puis le 3 est monté rapidement à 83 60. Il est ensuite retombé à 82 80, et le premier cours au parquet a été à 82 92.

A ce cours a commencé une baisse aussi forte que rapide, pendant laquelle il y a eu de nombreuses variations. Le 3 est tombé à 81 25. Vers la fin de la bourse il s'est relevé, et le dernier cours au parquet a été 81 80.

A 4 heures, on a demandé à 81 70.

#### On lit dans la France :

Aucune lettre particulière n'a confirmé jusqu'ici ce qu'a dit la *Gazette d'Augsbourg* sur des arrestations politiques opérées en Italie, et pourtant cette feuille y revient encore dans la lettre suivante :

« Des frontières d'Italie, 17 juillet.

» La dernière nouvelle donnée des arrestations qui ont eu lieu par suite de menées politiques dans les états romains se confirme; le nombre des personnes arrêtées se monte, dit-on, à quinze; mais la version d'après laquelle on y compte trois directeurs de poste mérite confirmation. L'arrestation de M. Henri Meyer, qui a été opérée à Livourne, s'y rattache, et on assure que celui-ci a été un des membres les plus actifs de la société secrète. »

— Notre marine compte en ce moment 800 bouches à feu dans la Méditerranée; l'Angleterre n'en a pas 500. Matériel et équipages, la flotte française est supérieure de beaucoup en qualité à la flotte anglaise.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

##### PROCLAMATION DE L'ÉTAT DE SIÈGE DE BARCELONE.

Don Baldomero Espartero, duc de la Victoire, etc. Les graves événements survenus dans cette capitale ont excité au plus haut degré l'attention de l'autorité, et convaincu que quelques malveillants pourraient, sous des prétextes mensongers, renouveler les désordres, si l'on n'employait des mesures préventives contre eux et si on ne les châtiât selon toute la rigueur des lois, en ma qualité de capitaine-général, et conformément à l'ordonnance qui me confère le commandement supérieur de la force armée, ainsi que d'après l'autorisation que me donne un ordre royal en date de ce jour, j'ai jugé à propos d'ordonner ce qui suit :

- 1° La ville de Barcelone est déclarée en état de siège.
  - 2° Sont prohibés les vivats et toute acclamation qui aurait pour objet d'outrager les personnes et propriétés.
  - 3° Est interdit l'usage et le port de toute espèce d'armes à tous ceux qui ne font point partie de l'armée permanente.
  - 4° A partir de la publication du présent arrêté, tout attroupement est défendu. Les attroupements qui se formeraient seront dispersés par la force armée après avertissement préalable; si après trois avertissements on n'obéit pas, on procédera de vive force.
  - 5° Si des individus faisant partie d'un attroupement insultaient la force armée lors du premier avertissement et même sans cela, on les arrêterait et ils seraient livrés aux tribunaux.
  - 6° Pour l'application de porter des peines à raison de la contravention au présent arrêté, ainsi qu'aux délits prévus par les décrets des cortès d'août 1821 et par les lois de la *Novísima recopilación* sur les séditions, il sera formé au moment de la publication une commission militaire qui instruira sommairement les procès et appliquera les peines établies ou celles qu'elle jugera devoir appliquer, en soumettant la sentence à mon approbation. Pour que personne n'en ignore, le présent arrêté sera affiché et publié.
- Barcelone, 22 juillet 1840. LE DUC DE LA VICTOIRE.

#### PIRATERIE ET ASSASSINATS.

On lit dans le *Courrier de Charleston* le récit suivant, communiqué par le résident de la Havane, et contenant les détails de la perte du brick anglais *Vernon*, de sa capture par des pirates, et la liste des personnes sauvées et de celles assassinées.

Le *Vernon* quitta la Jamaïque le 26 avril, pour se rendre à Halifax, avec une cargaison de 85 pipes rhum et un équipage de six hommes. Le 1<sup>er</sup> mai, à dix heures du matin, le capitaine San-Antonio, restant au S.-O., distance de trois lieues, aperçut un bateau partant de terre et faisant pour le brick. A la première vue, le capitaine, supposant qu'il était monté par quelques malfaiteurs, laissa porter pour l'éviter; mais la brise trop faible ne lui permit pas de faire assez de route.

A mesure que le bateau approchait, on distinguait sept hommes, armés de mousquets et de sabres, qui, dès qu'ils furent à portée, firent feu sur l'équipage du brick qui fut forcé de se réfugier en bas, à l'exception du second et d'un matelot qui se mirent derrière les mâts; ils restèrent dans cette position, sans espoir de sauver leur vie autrement que par une soumission absolue, n'ayant pas d'armes à

bord, jusqu'à ce que les pirates étant le long du bord, ils furent obligés de descendre aussi, sur un signe impératif que leur fit l'un d'eux. Dès lors, les pirates prirent possession du bord et firent venir le capitaine sur le pont.

L'un d'entre eux lui dit qu'ils étaient envoyés par un brick de guerre espagnol mouillé dans la rivière; il ordonna de hisser le pavillon et fit diriger le navire vers la côte, où il mouilla à la nuit près d'une case de pêcheurs; les voiles furent carguées, et l'équipage dut les serrer. Quand ce travail fut achevé, les pirates saisirent chaque matelot à mesure qu'il descendait, et les enfermèrent tous dans le poste. Au bout d'une heure, ils les firent remonter sur le pont, où le nombre des pirates s'était augmenté de quatre hommes; ils étaient en train de manger, et donnèrent quelques vivres à l'équipage. Pendant toute la nuit, ils firent bonne garde, et ne souffrirent pas que l'on s'approchât d'eux.

Le matin ils ordonnèrent à l'équipage d'appareiller, et le navire fit environ dix milles en remontant la côte, jusqu'à l'embouchure d'une rivière nommée Piano-del-Rio qu'ils remontèrent à la distance de six milles. Là le brick fut échoué et l'équipage reçut l'ordre de débarquer la cargaison. Quand elle fut à terre, les pirates firent entrer le capitaine et trois hommes dans leur bateau où se trouvaient déjà cinq des leurs. Ils les assurèrent qu'ils n'avaient pas l'intention de les tuer, et qu'ils allaient seulement chercher du lest pour le brick; ils firent nager les matelots, et quand le canot fut environ à portée de canon du brick, l'œuvre de destruction commença par le meurtre du cuisinier qui fut frappé au cœur par un pirate placé à l'avant.

Il était environ quatre heures, et le signal convenu pour commencer le massacre était l'ordre de cesser de nager. Après avoir tué le cuisinier, ils jetèrent son corps à la mer. A ce moment, le jeune Peah s'élança dans la rivière, et nagea vers la terre, où il se cacha parmi les mangliers. Une fois il leva les yeux, et aperçut la tête du capitaine, portant sur les fargues du canot, et les pirates occupés à la séparer du corps. Le cadavre d'un autre matelot accroché au couronnement traînait dans l'eau.

Le jeune Peah, ayant ainsi heureusement échappé aux mains des pirates, traversa, partie en marchant, partie en nageant, un espace de dix milles couvert de mangliers; comme tous ses camarades, il avait été dépouillé, il ne lui restait que son pantalon; aussi ses pieds, blessés par les coraux, étaient-ils en sang. Pendant cette longue marche il n'eut pour subsister qu'un pigeon sauvage qu'il tua le second jour et dont il vécut en en suçant le sang et mangeant la chair. Enfin, il aperçut une goëlette longeant la côte; mais la nuit se faisant, il la perdit bientôt de vue. Alors il se coucha et dormit toute la nuit; mais quelle fut sa surprise quand le matin il vit la goëlette qui s'était rapprochée de terre! D'abord, craignant de retomber entre les mains de quelque bande semblable à celle qu'il fuyait, il hésita, mais il souffrait tellement de la faim, de la soif et de la chaleur brûlante du soleil, que la mort lui sembla préférable à une si misérable existence. En conséquence, il s'avança vers la goëlette, et se jeta à genoux, il supplia qu'on lui donnât la vie et de l'eau. Le capitaine ne le comprenant pas, mais supposant que c'était un marin naufragé, lui fit signe qu'il n'avait rien à craindre pour ses jours.

Après avoir soulagé l'infortuné matelot, le capitaine de la goëlette, le digne Antonio Peloso, prolongea la terre dans l'intention de découvrir le navire qu'il supposait brisé. Arrivé à six milles environ en dedans du cap Antonio, il débarqua dans un endroit que lui désigna l'Anglais, supposant qu'il allait y trouver le navire et n'ayant aucun soupçon des pirates. En mettant pied à terre, il se trouva en face de sept pirates et de quatre pêcheurs, qui le menacèrent de mort; mais il sut les tromper et gagner leur confiance. Il apprit d'eux la capture du brick et le meurtre d'une partie de son équipage; il sut que deux hommes étaient encore en vie, mais qu'ils ne tarderaient pas à subir le même sort que leurs camarades. C'est alors que le brave capitaine espagnol se déterminait à les sauver ou à périr avec eux. Il donna aux pirates trois fusils et les invita à déjeuner avec lui le lendemain. Mais, avant de les quitter, il chercha l'occasion de voir les deux hommes qui vivaient encore. Le chef des pirates lui dit qu'après avoir tué une partie de l'équipage du brick, il avait conservé ces deux hommes pour peindre son bateau et raccommoder ses voiles; mais que, l'ouvrage étant fini, il avait l'intention de les expédier le lendemain.

Dans le but d'attirer encore davantage sa confiance, le capitaine Antonio dit au pirate qu'il avait recueilli sur la côte un marin anglais qui probablement s'était échappé, et que, le lendemain, quand il viendrait déjeuner à bord, il le lui livrerait. La nuit les força de se séparer. Le lendemain, le pirate, fidèle à sa promesse, vint à bord de la goëlette pour déjeuner, et à un signal donné, le capitaine Peloso et son équipage se jetèrent sur lui, le garrottèrent et s'assurèrent des hommes qui montaient son canot. Après les avoir mis en lieu de sûreté, le capitaine Peloso arma son embarcation, descendit à terre et se saisit des deux pirates qui gardaient les matelots anglais. On imagine mieux qu'on ne saurait décrire la scène qui s'en suivit et la joie des malheureux, qui se jetaient en pleurant dans les bras de leurs libérateurs.

Les pirates et les quatre pêcheurs sont maintenant en sûreté dans les prisons de Pantan, et la semaine prochaine ils seront exécutés.

Le *Commercial Advertiser* ajoute que le capitaine du *Vernon*, un des plus vieux marins de Yarmouth, avant d'entreprendre ce fatal voyage, avait arrêté de se retirer à son retour dans une ferme qu'il avait achetée, pour jouir enfin du repos que sa fortune lui permettait de prendre.

#### Faits Divers.

On écrit de Carcassonne, le 22 juillet 1840 :

La cour de cassation avait rejeté depuis plus de deux mois le pourvoi des quatre malfaiteurs de Saint-Laurent-de-Cerdans, condamnés, par arrêt de la cour d'assises de l'Aude, le 27 mars dernier, à la peine de mort; mais les mesures prises par l'autorité avaient empêché qu'ils en fussent informés. Ce matin, à trois heures, le concierge a fait extraire du cachot Sajeloli et Simon Baptiste, et leur a communiqué l'ordonnance du roi portant en leur faveur commutation de peine. Bientôt après, il est allé annoncer à Thomas Gibrat et à Cheix-Galy que leur dernière heure approchait. Ces malheureux ont manifesté le désir d'entendre la messe; elle a été aussitôt célébrée par M. Monginou, aumônier de la prison, qui, dans cette circonstance, a prouvé tout ce que la piété évangélique peut inspirer de dévouement.

Gibrat et Galy, agenouillés au pied de l'autel, poussaient de profonds soupirs. Ce dernier surtout paraissait en proie aux plus vifs remords. M. Denisse, juge d'instruction, a reçu ensuite leurs déclarations et ils se sont livrés aux exécuteurs sans aucune résistance.

A cinq heures vingt-cinq minutes, le signal du départ a été donné. Galy était à peine arrivé sur la porte de la prison, que, reculant de frayeur à la vue de l'échafaud : « Que vois-je donc! s'est-il écrié. — Regardez plus haut, lui a dit M. Monginou, et vous y verrez un Dieu miséricordieux qui, pour pardonner vos crimes, n'exige qu'une résignation complète, qu'un repentir sincère. »

Arrivé au pied de l'échafaud, il a embrassé son confesseur et a franchi les degrés d'un pas assez ferme; bientôt il n'existait plus.

Gibrat n'a pas perdu un seul instant le sang-froid dont il avait fait preuve devant la cour d'assises : « Dieu me pardonnera, disait-il aux prêtres qui l'accompagnaient; Dieu me pardonnera, parce qu'il est tout bon... Je meurs sans peine. » Et se retournant vers le peuple au

moment où les exécuteurs s'emparaient de lui : « Pardon, un *pater*... » a-t-il dit. On n'en a pas entendu davantage; déjà la justice des hommes avait fait place à la justice de Dieu.

Depuis douze ans, Carcassonne n'avait été le théâtre d'aucune exécution capitale; c'est dire assez que la foule était nombreuse. Annoncé depuis trois jours, ce lugubre drame avait attiré plus de dix mille personnes.

Un autre spectacle était bientôt réservé à cette foule. A midi, les condamnés aux travaux forcés dans la même affaire ont subi l'exposition publique; parmi eux se trouve le chef de la bande, Barmèdes, dont les apostrophes inconvenantes ont exaspéré le peuple à tel point qu'il aurait peut-être fait justice de ce misérable si la présence de la force armée ne l'avait protégé.

#### Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, 22 juillet. — Les nouvelles de Barcelone ont répandu à Madrid une anxiété profonde. Les ministres en ont conçu une telle panique, qu'ils s'occupent de prendre des précautions pour leur sécurité personnelle. Je viens d'apprendre qu'un ordre a été donné à différents corps de troupes stationnés dans les environs de se porter sur la capitale. Le général Balboa est déjà arrivé ici à la tête de quatre bataillons d'infanterie et de deux escadrons de cavalerie. Son entrée s'est faite sourdement; la troupe marchait par sections et les tambours ne battaient pas. On croit que la garnison va être élevée jusqu'au chiffre de 12,000 hommes, et tout cela peut-être pour assurer la promulgation de la loi sur les ayuntamientos.

Nos ministres tiennent conseil une partie de la journée, et ils ne rentrent chez eux qu'à une heure fort avancée. Cette nuit ils ont fait partir cinq courriers extraordinaires pour différents points.

#### Variétés.

##### EXAMEN OFFICIEL DES EAUX POTABLES PROPOSÉES POUR UNE DISTRIBUTION GÉNÉRALE

DANS LA VILLE DE LYON;

Fait par une commission composée de :

MM. POLINIÈRE, président; TABAREAU, JOURDAN, FOURNET, BINEAU, BUISSON, LEBERT, secrétaire-rapporteur.

La commission nommée par le préfet en 1838 pour examiner la quantité et la qualité des eaux de Roze vient de faire connaître le résultat de ses travaux. Cette publication, par les noms honorables qui l'ont signée aussi bien que par l'importance du sujet, mérite une attention spéciale. Pour fournir les neuf mille mètres cubes d'eau (neuf millions de litres) jugés nécessaires à la ville de Lyon, deux projets sont présentés : l'un veut puiser les eaux dans le Rhône, l'autre propose de faire dériver les sources de Roze, de Neuville, etc.

La commission ne s'est nullement préoccupée des moyens d'exécution, des dépenses qu'ils doivent occasionner; elle n'a considéré que la nature, que les qualités des eaux. Nous ne sortirons pas non plus des limites qu'elle s'est imposées; c'est une simple analyse que nous voulons donner de ce rapport, qui aura sans doute une grande influence sur les administrateurs appelés à choisir entre deux systèmes différents.

Dans l'exposition des propriétés physiques des eaux de source et des eaux du Rhône, le rapport présente la même marche et nécessairement la plupart des faits qui se trouvent consignés dans le remarquable ouvrage de M. Dupasquier.

« Les eaux de Roze, y est-il dit, sont d'une limpidité constante; les eaux du Rhône sont troublées par les torrents et les rivières qu'il reçoit dans son cours. Les eaux de source ont une température habituelle de douze degrés environ; les eaux du Rhône suivent à peu près les variations atmosphériques : en hiver à zéro, elles peuvent monter jusqu'à vingt-quatre degrés en été; mais, par le filtrage, par le passage dans les conduits qui serviraient à leur distribution, on peut modifier ces deux états des eaux du Rhône. »

On suit avec intérêt dans le mémoire les expériences qui ont été faites par les membres de la commission, et qui se trouvent consignées dans leur écrit. Ils n'ont pas déterminé les résultats d'une manière rigoureuse; mais ils ont constamment remarqué des changements dans la manière d'être des eaux, suivant les circonstances dans lesquelles ils ont expérimenté. La fraîcheur de l'eau est nécessaire lorsqu'elle doit servir de boisson; durant l'été, celle du Rhône, pour être potable, devrait être rafraîchie. Mais la commission déclare qu'elle n'est pas en mesure de se prononcer sur les procédés à employer à cet usage, sur leur valeur et leur puissance; quinze degrés centigrades seraient, suivant la commission, la plus haute température que les eaux devraient avoir à leur sortie des canaux de conduite. Pour que cette condition existe, certaines précautions sont nécessaires dans la confection et la disposition des aqueducs ou des réservoirs. Les sources paraissent suffisantes à la commission et intarissables, bien qu'à l'époque du premier jaugeage elles n'aient fourni que 8,300 mètres cubes au lieu de 9,000 que la ville demande, bien que plusieurs ruisseaux, à la suite d'une longue chaleur, d'une grande sécheresse, eussent diminué et même se fussent perdus. Les recherches météorologiques établissent un rapport constant entre la quantité d'eau de pluie et l'abondance de ces sources; leur volume peut donc varier dans de certaines limites; mais on ne saurait avoir des craintes sérieuses de les voir se perdre. On peut ensuite raisonnablement espérer que de nouvelles fouilles feraient rencontrer dans ces mêmes lieux de nouveaux ruisseaux.

Nous ne reproduisons point ici les analyses chimiques faites par la commission; elles constatent quelques nuances dans la manière d'être des diverses sources entre elles, quelques différences dans la quantité et la qualité des principes en dissolution dans les eaux de Roze et dans celles du Rhône. Ces légères différences ne sauraient nous empêcher de conclure à la parfaite salubrité des eaux du Rhône et de celles des sources. Ces dernières sont plus salines et plus chargées en gaz que les autres; mais le carbonate de chaux n'est pas assez abondant pour pouvoir obstruer les tuyaux de conduite, et l'on peut espérer que la science trouvera le moyen de prévenir ce dépôt.

Le mémoire se termine par la phrase suivante : « Sous le rapport industriel comme sous le rapport hygiénique, les eaux de source possèdent toutes les qualités que réclament les usages pour lesquels on les propose. »

Nous sommes loin de vouloir et de pouvoir combattre de telles conclusions. La commission ne les a émises qu'après des recherches, des expériences, des observations consciencieuses. Elle devait se préoccuper surtout de l'eau des sources; elle a parfaitement compris et exposé la tâche qui lui était imposée. Elle ne rejette point les eaux du Rhône; elle demande, elle exige seulement, pour les rendre potables et propres à l'industrie, certaines conditions qui leur manquent quelquefois, mais auxquelles l'art pourra suppléer sans doute.

Nous terminerons ce compte-rendu par une dernière observation. Ce rapport est publié au nom d'une commission dont tous les membres réunis ont arrêté ses bases; mais nous avons la croyance que tous n'acceptent pas comme rigoureuses, comme incontestables, plusieurs des propositions établies affirmativement et comme démontrées. Des notes, des explications publiques données par deux membres tendent à nous confirmer dans cette manière de voir. A. P.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIÉZ.

**LIBRAIRIE MÉDICALE DE CHARLES SAVY,**  
QUAI DES CÉLESTINS, 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

**COMPENDIUM DE MÉDECINE PRATIQUE**, ou Exposé analytique et raisonné des travaux contenus dans les principaux traités de pathologie interne, par M. D. Monneret, docteur en médecine, professeur particulier de pathologie générale, et M. Louis Fleury, docteur en médecine; ouvrage autorisé par le conseil royal de l'instruction publique. — 3 grands volumes in-8°, à deux colonnes. — Paris et Lyon, 1840. — Prix, broché : 42 fr.

**DES CAUSES DE L'INSALUBRITÉ DE LA DOMBES**, par le docteur Bottex, membre de la Société de médecine et du Conseil de salubrité de Lyon, inspecteur des maisons d'aliénés du département du Rhône. — Brochure in-8°. — Paris et Lyon, 1840. — Prix: 2 fr. (2458)

**!Annonces judiciaires.**

(732) Les débiteurs de feu FRANÇOIS FONT, qui était menuisier à Lyon, rue du Bois, n° 40, sont invités à se présenter dans la huitaine, chez M<sup>e</sup> Bros, avoué, rue des Célestins, 6, curateur décerné par le tribunal à la succession vacante dudit sieur Font, pour payer le montant de leurs comptes et prévenir ainsi des poursuites.

Etude de M<sup>e</sup> Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n° 1.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

AU SAMEDI HUIT AOUT MIL HUIT CENT QUARANTE.

1<sup>o</sup> D'UNE MAISON sise à Vaise, Grande-Rue, n° 17, estimée trente-huit mille francs, ci. . . . . 38,000 fr.

2<sup>o</sup> D'UNE AUTRE MAISON sise à Vaise, Grande-Rue, n° 24, estimée huit mille francs, ci. . . . . 8,000 fr.

Dépendant toutes deux de la succession bénéficiaire du sieur Jean-Baptiste Richoud.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Cornuty. (631)

**Annonces de MM. les Notaires.**

(129) ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÉS,  
Notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES, VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

DE

**DEUX PETITES MAISONS ET D'UN TERRAIN**

Situés à Francheville.

Le mardi 4 août 1840, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Darmés, notaire, et dans la salle des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2<sup>o</sup>, à la vente aux enchères de deux petites maisons et d'un terrain contigu, situés à Francheville, près de l'église. Le terrain a une étendue de vingt-cinq ares.

Les deux maisons seront vendues en deux lots ayant chacun la moitié du terrain, et il sera fait ensuite une enchère générale sur les deux lots réunis; l'une des deux maisons est bourgeoise, de construction moderne, avec puits.

La vente sera faite à un prix très-modéré.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, à M<sup>e</sup> Darmés, notaire, dépositaire du cahier des charges, et, sur les lieux, à M. Quincioux, blanchisseur, dépositaire des clés.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> HODIEU, NOTAIRE, RUE SAINT-PIERRE, N° 23.

Location pour un grand établissement industriel.

A louer de suite, en tout ou par parties.

Plusieurs VASTES MAGASINS, ÉCURIES, APPARTEMENT à l'entresol et au premier étage, et greniers élevés; le tout dans une construction neuve, située à Lyon, à l'angle de l'un des quais de la Saône et d'une large rue, et pouvant servir à une brasserie de bière ou à une teinturerie, ou à tout autre atelier de grande manutention. La superficie est d'environ 3,600 mètres carrés.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Hodieu. (334)

A vendre pour entrer en jouissance le 11 novembre prochain.

UN BEAU DOMAINE, à deux lieues de Lyon, composé de vastes bâtiments d'exploitation, cour, jardins, terres, prés, vignes et bois, de la contenance de 16 hectares (130 bicherées environ).

A placer.

CAPITAUX de 4, 10, 20, 50, 100,000 fr. et au-dessus. S'adresser à M<sup>e</sup> Rozier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 4, dépositaire des titres de propriété et chargé de traiter, (358)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N° 11.

VENTE AUX ENCHÈRES,

par suite de cessation de commerce et de dissolution de société, Dans la salle des notaires, à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2<sup>o</sup>,

DU FONDS DE BONNETERIE DE MM. DOREL COUSINS, Sis à Lyon, rue Saint-Côme, n° 10.

Ce fonds est pourvu de toutes les marchandises, meubles, ustensiles et agencements propres à son exploitation.

Cette vente, poursuivie en suite d'une sentence arbitrale, aura lieu le mardi 4 août 1840, à midi.

Pour les renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> Quantin, dépositaire du cahier des charges. (216)

**Annonces diverses.**

(8572) A vendre.

UNE PHARMACIE d'un bon rapport, située dans un chef-lieu de canton, près Lyon.

S'adresser à M. Gadot, médecin, rue des Célestins, 8, au 1<sup>er</sup>.

(8543) A vendre en détail.

TERRES, JARDINS ET BATIMENTS RURAUX, situés à l'entrée de Villeurbanne et sur la route où passent les omnibus, lieu dit aux Sablons.

S'adresser à M. Boutet, dans sa maison, à l'entrée du cours Lafayette, près du pont, ou à M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon.

(8547) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ, situé sur une des meilleures places de Lyon, existant depuis dix-huit ans.

S'adresser à M. Poizat, liquoriste, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 5.

(8573) AVIS.

Un nouveau service de cabriolets vient de s'établir sur la place du Pont de la Guillotière. Il fonctionnera comme ceux de Lyon, à un prix modéré.

**SECURITE,**

**COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE,**

Autorisée par Ordonnance royale du 15 mars 1838.

S'adresser à M. ROUSSET jeune, agent-général de la Compagnie, rue des Augustins, n° 4, qui demande des agents particuliers pour l'arrondissement de Lyon. (7380)

**Avis aux Amateurs du Poisson et de la Pêche.**

Le sieur CHARVIEUX, tenant l'établissement du café-restaurant, dit du Chemin de Fer, dans l'île de la Gare de Perrache, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient un assortiment de POISSONS de toutes qualités dans des bachuts, aux prix les plus modérés. Il sert également à la carte et à tous prix, de 25 à 30 sous, et au-dessus. (8457)

**SERVICE DU RHONE.**



**COMPAGNIE GÉNÉRALE,**

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

la Syphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 4 heures du matin, du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

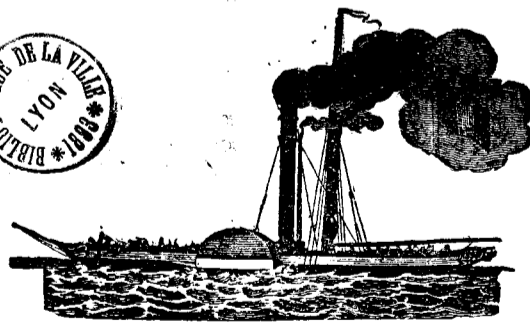
Bureaux : quai de la Charité. (7367)

**SIROP PECTORAL**

**DE MOU DE VEAU**

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)



**BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.**

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES. BAISSÉ DE PRIX.

Pour AVIGNON. — 1<sup>res</sup>, 20 f. — 2<sup>es</sup>, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)

**Avis important.**

Une succession considérable, puisqu'elle s'élève à plus de 35 millions de propriétés foncières, dont quelques-unes sont situées sur le boulevard des Italiens, à Paris, est tombée en déshérence à la suite de la mort du sieur Gabriel-Olivier-Benoît Dumas, décédé receveur des finances en 1777, sans héritiers connus. Cette succession colossale, à laquelle on pourrait ajouter des valeurs mobilières et les intérêts, fut adjugée au roi à titre de déshérence bâtarde.

Le hasard ayant fait découvrir quelques-uns des cohéritiers légitimes, des actes conservatoires ont été faits afin d'interrompre la prescription; on ne put alors établir une filiation bien précise. Mais en 1838, un des ayant-droit à cette succession ayant fait la découverte d'un titre important, il est parvenu, après des recherches et des démarches longues et pénibles, à établir la généalogie et tous les titres nécessaires pour constater que ladite succession appartient à vingt cohéritiers qui habitent tous l'arrondissement de Roanne (Loire).

La position de gêne dans laquelle se trouvent plusieurs d'entre eux ne leur permet point de suivre cette affaire et d'en attendre le résultat, résultat qui exige du temps et des dépenses. Ainsi quelques-uns ont résolu de faire une cession soit de la moitié, soit d'un quart, soit même d'un huitième de leurs prétentions, le tout au gré des amateurs qui désireraient acquérir des droits dans ladite succession dudit Gabriel-Olivier-Benoît Dumas.

Les vendeurs établiront par leurs titres qu'ils sont réellement héritiers; mais ils observent qu'ils ne consentiront aucune vente qu'à périls et risques.

S'adresser à M. Mure, café Sainte-Anne, rue de Saron, n° 22, à Lyon, et à Saint-Germain-Lespinasse (Loire), par lettres affranchies. M. Mure, qui est nanti de plusieurs procurations des ayant-droit, est le seul qui possède les titres bons et valables. Dans le cas où des lettres lui seraient adressées à cet égard, on devra croiser l'adresse par un trait de plume. (8574)

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

**SUR LA VIE.**

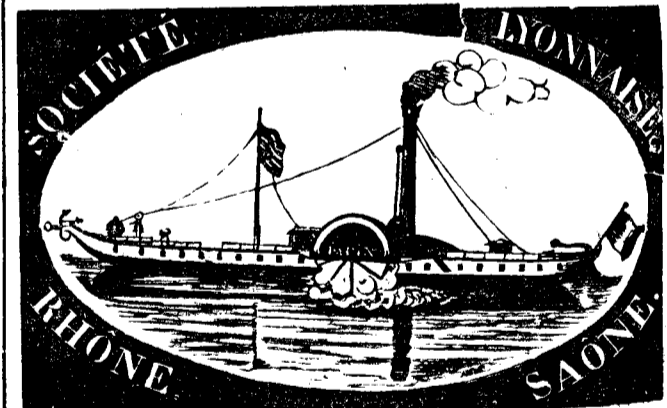
Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)



**LES PAPIN**

DU RHONE,

**BATEAUX A VAPEUR EN FER**

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUTS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

A QUATRE HEURES DU MATIN.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

**DÉPURATIF DU SANG.**

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, taches et boutons à la peau, goutte et rhumatismes.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31. — Pharmaciens-dépôtaires: à Tarare, M. Michel; à Vienne, M. Bergeron; à Mâcon, M. Thénot; à Bourg; M. Béraud; à Valence, M. Calixte Bonnet. (2801)